

**PLAN DE GESTION D'ETIAGE
« GARONNE ARIEGE »**

Phase de mise en œuvre immédiate (prolongation)

**CONVENTION DE COOPERATION
PLURIANNUELLE (2003 - 2006)
du 11 juillet 2003**

AVENANT N°4

EN VUE DE LA MOBILISATION DES RESERVES E.D.F.

pour le soutien d'étiage de la Garonne

entre le 18 juin et le 31 octobre 2007

CONCLU LE 25 JUIN 2007 ENTRE,

LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE,

ELECTRICITÉ DE FRANCE,

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE,

L'ETAT,

ET LE COMITÉ DE BASSIN



Entre les soussignés :

Le SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE (SMÉAG),
Etablissement Public Administratif,
ayant son siège social en l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées à 31077 TOULOUSE : 22, avenue du
Maréchal Juin, représenté par Monsieur Jean CAMBON, son Président, agissant en vertu des
délibérations du comité syndical des 1^{er} juillet 2003, 24 juin 2004, 14 janvier et 16 mars 2005,
5 décembre 2006, et 13 mars 2007,
ci-après désigné par « le Syndicat mixte »,

d'une première part,

ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.),
Société anonyme au capital social de 8 129 000 000 (huit milliards cent vingt neuf millions)
d'euros, dont le siège social est situé au 22 – 30 avenue de Wagram à Paris (75008) France,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317,
faisant élection de domicile 77 chemin des courses 31057 TOULOUSE cedex 01, et représenté
par Monsieur Jean COMBY, Directeur de l'Unité de Production Sud-Ouest (UPS),
ci-après désigné par « EDF »,

d'une deuxième part,

L'AGENCE DE L'EAU «Adour-Garonne »,
Etablissement Public Administratif,
ayant son siège social à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra,
représenté par Monsieur Vincent FREY, son Directeur,
ci-après désigné par « l'Agence de l'eau »,

d'une troisième part,

Le COMITE DE BASSIN «Adour-Garonne»,
ayant son siège social en l'Agence de l'eau à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra,
représenté par Monsieur Jean FRANCOIS-PONCET, son Président,
ci-après désigné par « le Comité de bassin »,

d'une quatrième part,

L'ETAT,
représenté par Monsieur **André** VIAU, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-
Garonne, Coordonnateur du bassin,
ci-après désigné par « l'Etat »,

d'une cinquième part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Mobilisation d'un volume supplémentaire sur les réserves dites « IGLS »

Compte tenu de la situation hydrologique prévisible, et à la demande du Préfet coordonnateur de bassin, le volume initial mis à disposition du Sméag à partir des réserves dites « IGLS » est augmenté de 11 millions de mètres cube (hm^3). Ce volume supplémentaire vient en sus des 35 hm^3 de la convention initiale. Il ne sera mobilisé qu'une fois épuisée la réserve initiale des 35 hm^3 .

La formule retenue pour la compensation du préjudice énergétique lié à l'affectation des 11 hm^3 supplémentaires au soutien d'étiage de la Garonne est la suivante :

$$C = 291 \text{ k€} + 0,073 \text{ €/m}^3 \times V \text{ (V : volume effectivement lâché, exprimé en mètres cube)}$$

EDF prend à sa charge le quart du terme fixe de la formule de facturation ci-dessus, soit **72,75 k€**.

L'agence de l'eau paie la moitié de la facture totale, soit $C_{AE} = 145,5 \text{ k€} + 0,0365 \text{ €/m}^3 \times V$.

Le Sméag paie le reste, soit $C_{Sméag} = 72,75 \text{ k€} + 0,0365 \text{ €/m}^3 \times V$.

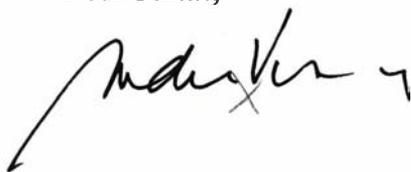
Le montant **minimum** de la dépense complémentaire correspondant à la mobilisation des 11 hm^3 supplémentaires s'élève ainsi à 291 000 €. Le montant maximum s'élève à 1 094 000 €. Ces montants sont non soumis à la T.V.A..

Article 2 : Période d'utilisation des réserves

La période d'utilisation par le Sméag des réserves dites « IGLS » est limitée à la période allant du lundi 18 juin 2007 au mercredi 31 octobre 2007 inclus. Le lac d'Oô ne pourra être sollicité que sur la période allant du mercredi 15 août au mercredi 31 octobre 2007 inclus.

Fait à Toulouse, le **25 JUIN** 2007

Pour l'Etat,



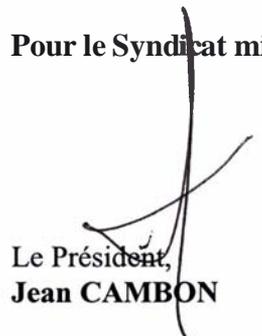
Le Préfet Coordonnateur de Bassin,
de la Garonne, **André VIAU**

Pour Electricité de France,

Le Directeur de l'Unité de Production
Sud-Ouest, **Jean COMBY**



Pour le Syndicat mixte,



Le Président,
Jean CAMBON

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne,



Le Directeur, **Vincent FREY**

Pour le Comité de bassin,



Le Président, **Jean FRANCOIS-PONCET**